

Date de l'arrêté : 04/08/2025	République Française Département : AISNE Arrondissement : Château-Thierry MARIGNY EN ORXOIS - COMMUNE
Objet : Permission de voirie pour la pose d'un échafaudage	

ARRÊTÉ N° AR_065_2025
portant Permission de voirie pour la pose d'un échafaudage

Le Maire de Marigny-en-Orxois,
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu le code de la route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande en date du 04 août 2025 de Monsieur TAOUDIAT Franck demeurant 5 rue de l'Eglise à Marigny-en-Orxois (02810) qui sollicite l'autorisation d'installer un échafaudage au 5 rue de l'Eglise durant la période du 25 au 30 août 2025.

ARRETE

Article 1 : Monsieur TAOUDIAT Franck est autorisé à installer un échafaudage au 5 rue de l'Eglise du 25 au 30 août 2025. A charge pour lui de se conformer aux dispositions des règlements ci-dessus visés et aux conditions spéciales suivantes :

- * L'installation de l'échafaudage sera conforme à la réglementation en vigueur,
- * Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats (terre, gravillons, etc...)
- * En cas de détérioration, le revêtement de sol de la voie publique sera réfectionné aux frais du demandeur.

Article 2 : Le demandeur devra signaler le périmètre de l'installation de l'échafaudage, conformément aux dispositions prévues par la réglementation.
Il est responsable des accidents pouvant intervenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 3 : M. Franck Taoudiat occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté.
Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Château-Thierry / Nogentel.

Fait à MARIGNY-EN-ORXOIS, le 04 août 2025

Le Maire,
Philippe MARCHAL



AR_065_2025